



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUILLET 2017

-----

Le trois juillet deux mille dix-sept à Dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Maire, suite à une convocation du 19 juin 2017.

**ETAIENT PRESENTS** : MM les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de M. Guy DILLY ayant donné procuration à MME Marie BOUTHORS, M. Guillaume ALEXANDRA ayant donné procuration à MME Eliane BLANC, M. Christophe RUZSKI ayant donné procuration à M. Loïc DELANNOY.

### **ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local D'urbanisme (P.L.U) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération en date du 29 août 2014 prescrivant le plan local d'urbanisme à contenu P.O.S ;
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle que le Conseil Municipal a décidé l'élaboration d'un PLAN LOCAL D'URBANISME différent dans son contenu du POS pour se mettre en conformité avec la Loi ALUR publiée le 27 mars 2014
- Considérant qu'un débat a eu lieu le 4 juillet 2016 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;
- Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement Durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;
- Vu la phase de concertation menée en mairie du 15 septembre 2016 au 3 juillet 2017
- Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Après en avoir délibéré,

- **Arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune de SOUCHEZ** tel qu'il est annexé à la présente ;
- **Tire le bilan suivant de la concertation :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 Août 2014, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de SOUCHEZ et prévu les modalités de la concertation de la manière suivante :

Conformément à l'article 302-2, de soumettre à la concertation des habitants, des associations locales, et des Autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, le projet de plan local d'urbanisme jusqu'à l'arrêt du projet, selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition en mairie d'un registre aux heures et jours habituels d'ouverture permettant au public de consigner ses observations.
- Mise à disposition en mairie des éléments d'étude tout au long de la réflexion engagée jusqu'à ce que

le Conseil Municipal arrête le projet de PLU

- Informations régulières sur le site internet de la ville et communication dans les bulletins municipaux
- Distribution de flyers dans les boîtes à lettres
- Réunion de concertation avec les exploitants agricoles
- Réalisation d'une exposition publique

L'élaboration des études a été confiée au Cabinet VERDI CONSEIL.

Registre : depuis le 15 septembre 2016, un registre est à la disposition du public à la mairie pour recevoir remarques et propositions. Ce registre a été clos à l'issue du conseil municipal du 3 juillet 2017 arrêtant le PLU. Le registre ne comprend aucune observation de la population.

Documents : conformément à la délibération relative aux modalités de concertation, les documents ont été mis à la disposition du public en mairie.

Bulletin municipal : des informations ont été insérées dans le bulletin municipal, l'Écho des Collines, et sur le site internet de la ville de Souchez.

Réunion Personnes Publiques Associées :

Une réunion de concertation avec les exploitants agricoles s'est déroulée le 26 mai 2016

Les partenaires ont été conviés à toutes les réunions de travail.

Précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- A l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- Au Préfet du Département en tant qu'Autorité Environnementale
- Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressées ;
- Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme**

Conformément à l'article L 153-19 du code de l'urbanisme, le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil Municipal, sera soumis à enquête publique.

Conformément à l'article R 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

## **INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'évolution du projet « Maison du Commonwealth » plus adapté à un hébergement individuel sous forme de 4 gîtes qui s'ajouteront à la réhabilitation du bâtiment principal en lieu permettant une restauration.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion des cérémonies du 14 juillet, un dispositif de sécurité est prévu sous la forme de barrières avec 3 entrées ainsi que des véhicules avec warning permettant de signaler la manifestation. Il sera demandé à la gendarmerie de Vimy d'assurer la sécurité routière sur place.

- Monsieur BRIAVAL évoque les difficultés pour l'harmonie municipale de répondre aux sollicitations des associations. A titre d'exemple, le 50<sup>ème</sup> anniversaire du CSAL ne pourra pas bénéficier de sa prestation pour raison d'indisponibilité de l'harmonie. Monsieur le Maire ajoute que les associations auront l'opportunité de relancer leurs activités grâce au retour du mercredi libéré par les rythmes scolaires.
- Monsieur ENGLEBERT évoque le trafic de bus de plus en plus nombreux, notamment en direction et en retour de Lorette. Les bus circulant de fait dans le village s'engagent parfois dans des rues étroites desquelles il leur est difficile de sortir sans manœuvres importantes. Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été fait à destination de l'ARS (agence régionale de santé) évoquant les nuisances sonores dues au trafic routier important dans Souchez, traversé en effet par de nombreux véhicules
- Monsieur CRESSON signale que davantage de poubelles sont demandées, permettant notamment aux habitants d'évacuer les déchets canins lors de promenades. Monsieur le Maire mandatera les services techniques pour faire un point sur l'équipement en poubelles dans la commune.
- Monsieur DELANNOY demande pour quelle destination peut être utilisé le terrain mis en vente par la municipalité, au lieudit « bois de chanterelle ». Il est précisé que cette parcelle est destinée à recevoir des équipements de loisirs. Un article dans l'écho des collines sera prochainement publié.
- Madame TOTH évoque les difficultés de circulation dans la rue Victor Hugo en raison du stationnement de véhicules des deux côtés de la rue. Monsieur le Maire informe le conseil que des aménagements sont prévus prochainement à cet effet, avec une signalisation par zébra et lignes jaunes.
- Madame NOISETTE fait part de la satisfaction de l'ensemble des 74 aînés qui ont participé au voyage proposé par la municipalité à Bal Parc.
- Madame BLANC demande si un élagage des bouleaux serait envisageable résidence Rietz du seigneur. Monsieur le Maire en demandera la réalisation pour l'automne prochain.

La séance est levée à 19h20